



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Nancy, le 6 mars 2026

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu le décret n° 2017 – 169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;  
Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;  
Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

### ARRÊTE

**Article 1** : Sont nommés membres du jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) – session 2026 - les personnes dont les noms figurent sur la liste ci-après.

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

1-   
Pierre-François MOURIER



